

1^{re}
année
L. AS

Licence Accès Santé

(Année N)

Enseignements liés à la licence d'inscription 24 ECTS

Enseignements liés à l'accès santé 24 ECTS

Enseignements transversaux 12 ECTS



Validation de l'année de L. AS 1
(60 ECTS)



Examen de votre dossier*



Dossier recevable

Admis
direct

Admissible
à l'oral

Non admis



(N + 1)

2^e
année
L. AS

Passage en 2^e année
de licence disciplinaire avec accès santé

Candidature possible aux études de santé en 2^e ou 3^e année de licence
accès santé (après validation de 60 ECTS supplémentaires,
soit 120 ECTS au total)

(N + 1)

(N + 1)

(N + 2 ou N + 3)

2^e
année
Études
de santé

Maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou 1^{re} année de massokinésithérapie



Non validation
de l'année de L. AS 1

Réorientation
dans une 1^{re} année
licence disciplinaire
(sans accès santé)



(N + 1)

Validation de la 1^{re} année
de licence disciplinaire



(N + 2)



Dossier non
recevable



(N + 1)